



*Vous êtes propriétaire,
vous louez ou souhaitez
louer votre logement.*

Dans le cadre de son programme « Habiter Mieux », l'Eurométropole de Strasbourg et l'Agence Nationale de l'Habitat (Anah) vous accordent des aides :

- pour financer des travaux (économie d'énergie, insalubrité, autonomie, sécurité),
- pour la mise en location du logement dont vous êtes propriétaire.



Pour plus d'informations vous pouvez contacter

Les espaces info énergie :

Alter Alsace Énergies

(spécialisé habitat individuel et copropriétés)

Tél : 03 88 23 33 90 / eie67@alteralsace.org

La Chambre de Consommation d'Alsace

(spécialisé habitat individuel)

Tél : 03 88 24 96 13 / chloe.letemplier@cca.asso.fr

Conseil juridique :

03 88 24 96 12 / gilles.didier@cca.asso.fr

et :

SOLIHA

20 rue de Rosheim - 67000 Strasbourg

Tél : 03 90 41 40 90



Pour toute information générale sur le logement :

POINT INFOS LOGEMENT EUROMÉTROPOLE

l'Agence Départementale d'Information sur le logement (ADIL67)

5 rue Hannong / 67 000 Strasbourg

Tél : 03 88 21 07 06 / www.adil67.org

Le service de l'Habitat de l'Eurométropole

habitat@strasbourg.eu

adil₆₇

Ville & Eurométropole
de Strasbourg
1 parc de l'Étoile
67076 Strasbourg Cedex
03 68 98 50 00
www.strasbourg.eu

Strasbourg.eu
eurométropole



Welcome Byzance

mieux

rénover

mon

LOGEMENT

LOCATIF

VOUS SOUHAITEZ RÉALISER DES TRAVAUX

Quelles conditions ?

- Le logement doit avoir plus de 15 ans.
- Les travaux doivent être réalisés par des professionnels du bâtiment et ne pas avoir commencé avant la date du dépôt de dossier de demande de subvention.
- Le logement doit faire l'objet d'une visite gratuite de l'opérateur missionné par l'Eurométropole afin d'évaluer l'état de votre bien.
- Après travaux, votre logement doit atteindre un niveau de performance énergétique correspondant à l'étiquette «D» (consommation < 230 kWh/m²/an) justifiée par une évaluation énergétique.
- Vous vous engagez à pratiquer un loyer encadré en signant avec l'Anah une convention à loyer maîtrisé pour une durée de 9 ans.

Il existe plusieurs niveaux de loyers possibles : «intermédiaire», «social» ou «très social». Ces derniers sont inférieurs (entre 15 et 32%) aux loyers moyens du secteur où se situe le logement et dépendent des ressources des locataires.

Quelles aides aux travaux ?

- Vous bénéficiez également d'avantages fiscaux (30 à 70%) en fonction du niveau de loyer que vous choisissez de pratiquer.
- Vous pouvez obtenir des subventions de l'Anah complétées par des aides de l'Eurométropole **jusqu'à 60% du montant des travaux HT.**
- **Des primes peuvent s'ajouter selon les caractéristiques de votre projet** (de 1 000€ à 16 000€).



VOUS NE RÉALISEZ PAS DE TRAVAUX

Quelles conditions ?

- Vous vous engagez à pratiquer un loyer encadré en signant avec l'Anah une convention à loyer maîtrisé pour une durée de 6 ans.
- Les conditions de ressources de vos locataires sont les mêmes que dans le cadre d'un conventionnement avec travaux. Les niveaux de loyer sont inférieurs (10 à 23,5%) des loyers du secteur où se situe le logement.

Quelles aides ?

- En conventionnant votre logement avec l'Anah, vous pouvez **bénéficier d'avantages fiscaux intéressants allant de 30 à 70% d'abattement** sur vos revenus fonciers, en fonction du type de conventionnement.

Le plus : l'Eurométropole peut vous apporter des aides supplémentaires (avec ou sans travaux) :

- Vous pouvez **bénéficier de différentes primes de l'Eurométropole** pouvant aller de 1 000€ à 1 500€ selon la situation de votre logement et le conventionnement que vous avez signé avec l'Anah (remise sur le marché d'un logement inoccupé, location à un ménage très modeste...).
- Si vous ne voulez pas vous occuper de la gestion du logement, vous pouvez **confier votre logement à Habitat Humanisme et Gestion Alsace** (03 69 33 24 22), l'Agence immobilière à vocation sociale qui propose de la gestion locative adaptée.

Exemple

M. Muller souhaite réhabiliter un t4 de 80m² très dégradé.

Avec les aides de l'Anah et de l'Eurométropole de Strasbourg, ses travaux pourront être subventionnés jusqu'à 60% de leur montant HT.

Selon le cas, il peut également bénéficier de différentes primes allant de 1 000€ à 16 000€, ainsi que d'un **abattement fiscal allant jusqu'à de 70%** du montant du loyer grâce au conventionnement.



Qui contacter ?

Pour un accompagnement gratuit et personnalisé tout au long de votre projet, contactez SOLIHA qui vous assiste et vous conseille gratuitement dans toutes les étapes de votre projet : visite et conseil sur le terrain, étude de faisabilité technique, montage financier, constitution de votre dossier de subvention.

Toutes les communes de l'Eurométropole sont concernées

Blaesheim, Bischheim, Eckbolsheim, Eckwersheim, Entzheim, Eschau, Fegersheim, Geispolsheim, Hoenheim, Holtzheim, Illkirch-Graffenstaden, Lampertheim, La Wantzenau, Lingsheim, Lipsheim, Mittelhausbergen, Mundolsheim, Niederhausbergen, Oberhausbergen, Oberschaefolsheim, Ostwald, Plobsheim, Reichstett, Schiltigheim, Souffelweyersheim, Strasbourg, Vendenheim, Wolfisheim, ainsi qu'à partir du 1^{er} janvier 2017, Achenheim, Breuschwickersheim, Hangenbieten, Kolbsheim, Osthoffen.